

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR RÉMY MEURY, DÉPUTÉ (CS-POP), INTITULÉE "RE-REPENSER L'ÉTAT, SOUS L'ANGLE DE L'INTÉRÊT DE SERVICES PUBLICS PERFORMANTS" (N° 3293)

40 ans après sa création, l'Etat jurassien fait face à de nouveaux enjeux : digitalisation de la vie quotidienne et du monde économique, nouvelles formes de gouvernance et de travail, mobilité croissante de la population, etc. La capacité financière du canton est cependant limitée. C'est pour répondre à ces défis que le Gouvernement a lancé le processus « Repenser l'Etat ». Il est en effet indispensable que l'Etat en général et l'administration en particulier s'adaptent pour pouvoir continuer de fournir des prestations qui répondent aux besoins de la population. Ainsi, le Gouvernement veut simplifier et moderniser l'administration cantonale, ses structures et ses processus, tout en dégagant les économies nécessaires afin de retrouver une marge de manœuvre suffisante pour continuer à développer le canton du Jura.

L'actuelle crise du coronavirus met en évidence la nécessité de rapidement mener à bien le processus « Repenser l'Etat ». Non seulement la crise joue un rôle d'accélérateur de transition : développement de prestations numériques, flexibilisation du travail, essor de la mobilité douce, etc. En raison des mesures de soutien à la population et à l'économie mises en place par le Gouvernement, mais également de la probable augmentation du nombre de personnes au chômage et à l'aide sociale ainsi que de la diminution des recettes fiscales, la crise va également peser lourd sur les comptes du canton.

Cela étant précisé, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

- 1 A) Afin de connaître exactement l'effet des baisses fiscales sur les personnes physiques appliquées depuis 2005,**
- **quelle était la facture fiscale cantonale annuelle d'une famille de 2 enfants en 2004 si elle déclarait un revenu imposable de 30'000 francs ? Et si elle déclarait un revenu imposable de 50'000 francs ?**
 - **mêmes questions, mais pour l'année 2019 ?**

En 2004, une famille domiciliée à Delémont avec deux enfants et un revenu imposable de Fr. 30'000.- recevait une facture fiscale de Fr. 2'849.85 (impôt cantonal, communal et paroissial). Avec un revenu imposable de Fr. 50'000.-, la facture adressée à cette même famille atteignait Fr. 7'081.30.

En 2019, une famille domiciliée à Delémont avec deux enfants et un revenu imposable de Fr. 30'000.- recevait une facture fiscale de Fr. 1'857.85. Avec un revenu imposable de Fr. 50'000.-, la facture adressée à cette même famille atteignait Fr. 5'367.55.

Il faut préciser ici que le revenu imposable moyen des contribuables mariés avec deux enfants fiscalement à charge se montait en 2004 à Fr. 65'710.- et en 2019 à Fr. 86'185.-. La facture fiscale de ces contribuables se montait en 2004 à Fr. 10'758.95 et en 2019 à Fr. 12'991.25.

Une certaine prudence s'impose face à la progression de 31,16 % du revenu imposable moyen observée entre 2004 et 2019 resp. celle de 20,75 % du montant d'impôt moyen facturé compte tenu de divers changements intervenus entretemps : la progression du taux d'activité moyen des conjoints ainsi que les évolutions législatives telles que l'introduction d'une déduction spécifique pour couples mariés et l'amélioration sensible de celles pour enfants, pour suppléments de frais de formation ainsi que pour frais de garde, les réductions d'impôts entérinées par le peuple jurassien en mai 2004, de même que la diminution de la quotité d'impôt communale à Delémont.

B) En rappelant à combien se sont élevées les rentrées fiscales en 2019, quel(s) montant(s), théorique(s), aurions-nous atteint(s) si les baisses fiscales consenties depuis 2005 (5% + 1% par année) n'avaient pas été réalisées ?

En 2004, les rentrées fiscales (impôt sur le revenu) se sont élevées à Fr. 132'300'000.- et représentaient 19,8% du budget cantonal total (avant recettes extraordinaires de Fr. 99'300'000.- liées à la vente des actions FMB). En 2019, elles se sont élevées à Fr. 186'525'000.- et représentaient 19,5 % du budget cantonal total. Ce montant aurait théoriquement atteint la somme de Fr. 215'760'555.- si les baisses fiscales linéaires (5% en 2005 + 1% par année) n'avaient pas été réalisées. Malgré les baisses fiscales, le ratio est donc resté stable entre 2004 et 2019.

Le Gouvernement tient encore à souligner que, sans les baisses fiscales linéaires précitées, la charge fiscale dans le canton du Jura aurait été la plus lourde de Suisse pour les contribuables mariés dès un revenu brut de Fr. 100'000.- (l'avant-dernière plus lourde pour un revenu brut dès Fr. 80'000.-) et pour les contribuables célibataires dès un revenu brut de Fr. 40'000.-. Alors que le canton cherche à accélérer sa croissance démographique, une telle charge fiscale ne contribuerait pas à améliorer l'attractivité du cadre de vie aux yeux de potentiels nouveaux contribuables.

2 Sans présager du sort réservé à la motion 1292 de Damien Chappuis, qui vise à modifier le mécanisme de frein à l'endettement, le Gouvernement va-t-il proposer à la population, cette année encore, une modification de la Constitution touchant l'article 123a afin de pouvoir travailler plus sereinement financièrement pour répondre aux enjeux phénoménaux créés par la crise que nous vivons ?

Comme déjà mentionné, la crise du coronavirus aura des incidences financières lourdes pour les années à venir. Le canton du Jura est particulièrement touché du fait de l'importance de l'industrie de l'horlogerie et de la machine-outil. L'« effet ciseau », c'est-à-dire l'augmentation des charges couplée à la diminution des recettes, redouté à moyen terme va être observé plus rapidement que prévu. Cette situation exceptionnelle ne permettra pas au Gouvernement de présenter au Parlement un budget 2021 qui respecte le frein à l'endettement. Comme le prévoit la Constitution, le Parlement devra donc se prononcer sur une dérogation au frein.

A plus long terme, le Gouvernement estime que le mécanisme du frein à l'endettement, comme défini dans la Constitution, est suffisamment souple par sa pratique et par ses dérogations. Le frein est souple par sa pratique : il s'applique uniquement au budget et n'exige pas d'équilibrer à moyen terme le compte de résultat. Le frein est également souple par ses dérogations. La Constitution prévoit en effet que le Parlement peut déroger au frein une fois si des circonstances extraordinaires le justifient. Si cette première dérogation n'est pas suffisante, le peuple peut en valider une seconde l'année suivante. Par conséquent, le Gouvernement n'envisage pas de proposer, ces prochains mois, une modification de la Constitution à ce sujet.

3 Le seul chiffre de 40% des emplois touchés par le chômage partiel dans le Jura (information sur le site du canton le 7 avril 2020) indique bien l'ampleur de la catastrophe sociale que nous risquons de vivre prochainement. Et d'autres éléments d'inégalités sociales en augmentation sont encore invisibles. Ainsi, un groupe de réflexion spécifique à cet aspect, interne et externe à l'administration cantonale, est-il constitué pour apporter des solutions réduisant les effets de cette crise pour les plus vulnérables d'entre nous ?

Afin d'atténuer l'impact de la crise, le canton du Jura a mis en place différentes mesures de soutien à la population :

- La plateforme « Solidarité » permet aux citoyens, associations, institutions et communes de requérir de l'aide et/ou d'offrir des prestations (collaborateurs, bénévoles, locaux, compétences, etc.).
- Les communes bénéficient du soutien de coordinateurs issus du Service de l'action sociale et d'associations jurassiennes actives dans le domaine de l'action sociale pour la prise de contact avec les citoyens dans le besoin sous l'égide du projet « Communes en lien – Aide à la population ». Il s'agit également d'identifier les facteurs de risque mettant certaines personnes en situation difficile, de favoriser les synergies entre les acteurs et de développer des prestations qui répondent aux besoins.
- Afin de soutenir les personnes dans le besoin, plusieurs aides d'urgence ont été mises sur pied : fonds cantonal de solidarité pour les acteurs économiques, culturels, sportifs et associatifs, fonds d'aide d'urgence pour les personnes physiques et les familles ainsi qu'aides financières pour les étudiants.

Ces mesures témoignent d'un renforcement de la collaboration entre les services cantonaux et communaux en charge de l'action sociale et les partenaires privés (institutions, associations, etc.). Les effets de la crise sur la population doivent continuer à faire l'objet d'une observation et d'une prise en charge coordonnées sur le moyen terme. Ces tâches sont assurées par les différents partenaires du réseau de l'action sociale jurassienne, mais également par les groupes de travail existants (groupe ressources proches aidants, conseil de la famille, commission de surendettement, etc.). Les impacts à plus long terme seront observés au moyen d'analyses statistiques et seront cas échéant traités au sein du groupe de travail chargé d'émettre des propositions de lutte contre la pauvreté. Selon l'évolution de la situation, des mesures supplémentaires pourront être prises. Vu ce qui précède, le Gouvernement ne juge pas nécessaire de mettre en place un groupe de réflexion spécifique supplémentaire.

4 Dans cette optique, le Gouvernement entend-il relancer l'idée de « Repenser l'Etat » sous une autre forme, en associant d'emblée davantage d'entités administratives et politiques, et pour revoir fondamentalement le processus dans l'idée bien comprise de définir en priorité des services publics performants aptes à répondre aux nouveaux défis qui se posent à nous ?

« Définir en priorité des services publics performants aptes à répondre aux nouveaux défis qui se posent à nous » constitue le cœur même du processus « Repenser l'Etat ». Les axes de réflexions « Structures », « Digitalisation », « Prestations » et « Recettes » s'inscrivent parfaitement dans cet objectif général. L'actuelle crise du coronavirus ne nécessite pas de modifier l'orientation du projet. Par contre, elle rend plus urgentes les réflexions à mener. C'est pourquoi, comme indiqué précédemment, le Gouvernement a décidé de poursuivre les travaux dans le cadre de « Repenser l'Etat ».

Dès le départ, le Gouvernement a souhaité associer la fonction publique à ces travaux et a invité les collaborateurs à formuler des propositions de mesures. La direction de projet est également allée à la rencontre des services cantonaux pour leur présenter le projet et organiser des ateliers de réflexions. Le Gouvernement a dans un deuxième temps ouvert le processus participatif à la population : une boîte à idées était disponible entre autres sur www.jura.ch en septembre 2019. Le processus participatif est un succès puisque près de 750 idées ont été recensées à ce jour.

Les partenaires institutionnels, comme les partis politiques, les communes ou les institutions paraétatiques, sont également associés au processus. A titre d'exemple, le Gouvernement a convié les présidents des partis politiques et des groupes parlementaires à des séances dédiées à cette thématique en mars et en septembre 2019. En juin de la même année, le président du Gouvernement a présenté le projet à la Commission parlementaire de gestion et des finances. Ces rencontres permettent d'informer sur l'état d'avancement du processus et d'échanger sur les orientations à donner aux travaux en cours.

Depuis le début de la crise en avril dernier, les travaux en lien avec « Repenser l'Etat » ont connu un fort ralentissement. Une grande partie des ressources consacrée à ce projet a en effet été utilisée dans le cadre de la gestion de la crise. Les travaux ont redémarré progressivement depuis début juin 2020. Le processus participatif ainsi que la collaboration avec les partenaires institutionnels ont, quant à eux, été complètement stoppés. Non seulement les activités seront relancées à partir de fin août 2020, mais de nouvelles formes de participation et/ou de collaboration seront mises en place. La population et les partenaires institutionnels seront informés d'ici à la fin de l'année.

Delémont, le 25 août 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt